

Annulation des repas de cantine scolaire

Vous allez remplir le formulaire d'annulation des repas de cantine scolaire, veuillez à bien valider le formulaire en cliquant sur " confirmer et envoyer" après avoir relu le formulaire.

En effet :

- 1 - je remplis
- 2 - je relis
- 3 - je confirme et j'envoie !

ANNULATIONS DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE

Nom de l'enfant (obligatoire)

Prénom de l'enfant (obligatoire)

Date de naissance (obligatoire)

Nom et Prénom du parent qui annule (obligatoire)

Adresse e-mail du parent (obligatoire)

RAPPEL : Conformément au règlement intérieur, annulation possible au plus tard 7 jours avant le jour concerné (ex : annulation le lundi au plus tard pour le repas du lundi suivant)

Annulation de l'inscription du ou des repas :

Tous les jours jusqu'à la fin de l'année scolaire

Annuler

Pour des absences ponctuelles, noter le ou les jours et mois d'absence concernés

SEPTEMBRE

Annuler

OCTOBRE

Annuler

NOVEMBRE

Annuler

DÉCEMBRE

Annuler

JANVIER

Annuler

FÉVRIER

Annuler

MARS

Annuler

AVRIL

Annuler

MAI

Annuler

JUIN

Annuler

JUILLET

Annuler

Envoyer



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/education-famille/activites-peri-scolaires-cantine-accueils/annulation-des-repas-de-cantine-scolaire-980.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser